



Probleme de gestion de mes comptes par curatelle

Par **david durel**, le **01/03/2010** à **16:37**

Bonjour,

Je suis actuellement placé sous mesure de curatelle renforcée avec l'UDAF et j'estime que mes comptes sont mal gérés.

En effet il y a 2 ans je suis passé sous gestion libre et je me suis donc mis d'accord avec ma curatelle pour commencer a regler certaines de mes charges par mes propres moyens.

Tout s'étant passé oralement, ma curatelle devait continuer a regler le loyer or j'ai reçu une lettre de mon propriétaire courant décembre 2009 me mettant en demeure de régler dans les plus brefs délais les 18 mois de retard de loyer.

De plus j'ai plusieurs choses qui ne se mettent pas en place parce qu'elle tarde a renvoyer des papiers comme pour ma mutuelle que je règle depuis plus d'un an et qui ne me rembourse pas puisqu'elle n'a pas fait le nécessaire.

Je suis donc repasser en mesure de curatelle renforcée alors que je travaille et que j'étais a jour au niveau de mon budget, enfin je le croyais.

Aujourd'hui je voudrais agir contre cette personne qui représente l'Union Départementale aux Affaires Familiales mais je ne sais que faire.

Ce sont les plus importants problèmes que je vous expose mais il en existe bien d'autres.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par **Patricia**, le **01/03/2010** à **18:06**

Bonsoir,

Saisissez dès que possible le Juge des Tutelles.

Lui envoyer une lettre très explicite au tribunal (en R/AR), en y joignant des justificatifs.

Des photocopies de tous les documents que vous possédez.

Lui seul peut intervenir.